

Signalez les sangliers et cervidés échappés de leur enclos!

Les sangliers et les cervidés exotiques gardés en captivité ne font pas partie de la faune indigène du Québec. Si vous les voyez libres, ce n'est pas normal et **il faut les signaler**.

Ils peuvent s'établir en milieu naturel et causer des dommages importants aux espèces indigènes et à leurs habitats. Une intervention spécialisée est donc requise pour les retirer rapidement du milieu où ils se trouvent.



Espèce recherchée :
Sanglier



Votre
gouvernement 

Québec 

Signalez-les!

SOS Braconnage –
Urgence - Faune sauvage :

1 800 463-2191

centralesos@mffp.gouv.qc.ca



Si vous croyez observer des sangliers ou des cervidés échappés de leur enclos :

- Ne tentez surtout pas de les abattre ou de les capturer. Ces actes sont illégaux et poussent les animaux à se disperser. Les animaux échappés seraient alors plus difficiles à récupérer;
- Signalez vos observations, **même si vous n'êtes pas certain de l'espèce**, à SOS Braconnage – Urgence - Faune sauvage.

Lors de votre signalement, fournissez ces informations, si possible :

- Nombre d'animaux observés et, s'il y a lieu, présence de jeunes qui les accompagnent;
- Date, heure et lieu précis de l'observation;
- Photos ou vidéos.

Espèce recherchée :
Cerf rouge



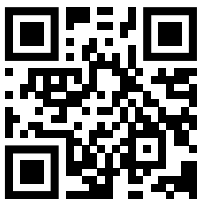
Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs

Québec



W25-21-2401

Distinguez
les cerfs exotiques
du cerf de Virginie



Reconnaissez les
signes de présence
d'un sanglier

